



Droit sur le remboursement du depot de garantie

Par **ade31**, le **04/01/2008** à **12:16**

Bonjour,

J'occupe actuellement un logement, lors de mon arrivée dans ce logement un ami à payé le depot de garantie par chèque, lui ne figure sur le bail que pour se porter garant.

Il me reclame aujourd'hui le remboursement integral du depot de garantie.

Est il en droit de le faire?

Merci.